



Compte-rendu du Conseil municipal du 15 avril 2015

Présents : Olivier CHAPLET, Marie-Annick FAYAT, Jacques HEESTERMANS, Isabelle PREVOT, Jean-Michel BELHOMME, Liliana MEISTER, François REALINI, Jean-Marie CHEVALLIER, Daniel COMPTE, Dominique ORLANDO, Annick LABAYE, Muriel DIVOUX, Dominique GINESTIERE, Jean-Luc FARCY, Alain DEMANDRE, Nathalie CRISCIONE, Stefanie NALINE, Nadège VERRIER, Etienne DEVAUX, Valentin VALERIUS, Caroline PAGES, Michel BERTRAND, Odile MAZERON, Philippe STEVANCE

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Monsieur JL.DUVAL à Monsieur JM.BELHOMME

Madame C.COGET à Madame MEISTER

Madame C.BENOIT à Monsieur M.BERTRAND

Absents :

Madame Stéphanie CHILLOUX

Monsieur Daniel PEREIRA

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

► **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2015

Vote : UNANIMITE

1 ABSTENTION (M.STEVANCE)

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°14 du 03 mars 2015**

Signature d'un contrat d'abonnement de service avec la société ECOLAB pour un montant de 2073€ HT

➤ **Décision n°15 du 04 mars 2015**

Signature du marché de location de cars avec la société TRANSDEV pour un montant minimum de 10 000€ et un maximum de 30 000€ HT

➤ **Décision n°16 du 04 mars 2015**

Signature du lot 1 du marché de services de télécommunications et de maintenance avec la société Orange pour un montant minimum de 10 000€ et un maximum de 50 000€ HT

➤ **Décision n°17 du 04 mars 2015**

Signature du lot 2 du marché de services de télécommunications et de maintenance avec la société ADISTA pour un montant minimum de 5 000€ et un maximum de 30 000€ HT



➤ **Décision n°18 du 04 mars 2015**

Signature du lot 3 du marché de services de télécommunications et de maintenance avec la société ORANGE pour un montant minimum de 2 000€ et un maximum de 20 000€ HT

➤ **Décision n°19 du 03 mars 2015**

Signature du lot 4 du marché de services de télécommunications et de maintenance avec la société ITAC pour un montant minimum de 2 000€ et un maximum de 10 000€ HT

➤ **Décision n°20 du 05 mars 2015**

Avenant à la convention de mise à disposition des locaux pour l'Association "Les P'tites Pousses"

➤ **Décision n°21 du 05 mars 2015**

Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association "Les P'tites Pousses" pour un montant de 35000€

➤ **Décision n°22 du 09 mars 2015**

Signature d'une convention pour la Fête de la Ville et de la Musique du 20/06/2015 - groupe du soir "Faut qu'ça guinche" pour un montant de 1000€

➤ **Décision n°23 du 09 mars 2015**

Signature d'une convention pour la Fête de la Ville et de la Musique du 20/06/2015 - animateur micro pour un montant de 300€

➤ **Décision n°24 du 09 mars 2015**

Signature d'une convention pour la Fête de la Ville et de la Musique du 20/06/2015 - Manège pour un montant de 1000€

➤ **Décision n°25 du 09 mars 2015**

Signature d'une convention pour la Fête de la Ville et de la Musique du 20/06/2015 - Sonorisation pour un montant de 1350€

➤ **Décision n°26 du 09 mars 2015**

Signature d'un contrat pour l'Animation de Noël du 05/12/2015 - Spectacle de clown et Père Noël en déambulateur/ARTEMUSE pour un montant de 670€

➤ **Décision n°27 du 09 mars 2015**

Signature d'un contrat pour l'Animation de Noël du 05/12/2015 - Représentation du spectacle "Le secret du vieux grimoire" par LOL Production pour un montant de 1200€

➤ **Décision n°28 du 06 mars 2015**

Signature d'un contrat avec l'association 2M Mer et montagne pour l'organisation d'un séjour été du 23 au 30/07/15 pour un montant de 7165€

➤ **Décision n°29 du 06 mars 2015**

Signature d'un contrat avec l'association 2M Mer et montagne pour l'organisation d'un séjour été du 3 au 9/07/15 pour un montant de 5625€

➤ **Décision n°30 du 20 mars 2015**

Annule et remplace la décision N°10/2015 maileva



➤ **Décision n°31 du 24 mars 2015**

Signature d'un avenant au contrat maileva pour un abonnement "avantage"

➤ **Décision n°32 du 24 mars 2015**

Signature d'un contrat avec Agorastore avec hébergement, assistance, maintenance pour la vente aux enchères pour un montant de 200€ et un taux de 10% de commission

➤ **Décision n°33 du 30 mars 2015**

Signature d'un contrat avec l'association Rêves de Mer pour un séjour été du 20 au 24 juillet 2015 à PLOUNEOUR-TREZ, BRETAGNE pour un montant de 1318,20€

Administration Générale

► **DECIDE** de recueillir l'avis des Cessonnois sur le futur schéma régional de coopération intercommunale présenté par le Préfet de Région,

DIT que ce recueil d'avis s'effectuera les :

- Dimanche 03 mai 2015 de 09h00 à 17h00 sur 3 sites répartis sur le territoire de la ville.
- Ou lundi 04 mai 2015 de 15h00 à 20h00 en Mairie.

DEFINIT la question posée aux habitants, ainsi qu'elle suit :

"Etes-vous pour ou contre le rattachement de la commune de Cesson, par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération de Sénart, à la grande Communauté d'Agglomération créée par le Préfet de Région Ile de France regroupant les communautés d'agglomération d'Evry Centre Essonne, de Seine Essonne, de Sénart en Essonne, de Sénart en Seine et Marne et la ville de Grigny ?"

PRECISE que pourront émettre un avis sur la question citée ci-dessus, les Cessonnois majeurs justifiant de leur domicile sur la commune,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 16 avril 2015



Oliver CHAPLET
Maire de Cesson

